

# COMMUNE DE LAMPERTSLOCH



## LOTISSEMENT "LE PECHELBRONN"

### PERMIS D'AMENAGER

Plan de commercialisation

#### MAITRE D'OUVRAGE



10, Place du Capitaine Dreyfus  
68 000 COLMAR  
Membre de l'UNAM  
E-mail : s.g@sovia-68.fr  
Tél. : 03-89-22-95-10  
Fax : 03-89-22-95-11

#### MAITRE D'OEUVRE



2, Rue de l'expansion  
67 150 ERSTEIN  
Tél. : 03-89-20-39-72  
Fax : 03-89-20-39-73

#### ARCHITECTE



6, Rue du Château  
67 115 PLOBSHEIM  
Tél. : 03-88-81-28-43

Echelle : 1/500e

Indice	Date	Modifications	Dessiné par	Vérfié par
00	30/08/2023	Emission du document	SB	MC
01	06/09/2023	Modifications des surfaces des lots 1 à 5 suite à la demande de SOVIA	SB	MC
02	13/09/2023	Ajustement surfaces Lots 1 à 5	SB	MC
03	02/11/2023	Rajout des réseaux humides sur le plan	SB	MC
04	05/12/2023	Modification suite à observations OG	SB	MC
05	09/02/2024	Cheminement de service le long des berges laissé enherbé sur la zone future. Garder en stabilisé vers le village. Rajout d'un accès au jardin le long de P169, et changement de système pour gestion des EP. Passage d'un stockage avec rejet vers fossé à création d'un massif d'infiltration sous/placette.	SB	MC
/	/	/	/	/
/	/	/	/	/

#### LEGENDE AMENAGEMENT PROJETE :

- ENROBES VOIRIE
- STABILISE
- ACCES NON REVETU POUR FUTURE EXTENSION
- ESPACE VERT
- ESPACE VERT DE TRANSITION A CREER
- ARBRES
- TRANSITION PAYSAGERE A CHARGE DE L'AMENAGEUR, SUR 3M DE LARGE
- FONDATION DE MURET DE CLOTURE
- 1 FILE PAVE
- BORDURE BETON P1
- CANDELABRE
- SIPHON
- REGARD DE BRANCHEMENT EAUX USEES
- REGARD DE BRANCHEMENT EAU POTABLE
- ENROCHEMENT
- ACCES INTERDIT

NOTA : LE DECOUPAGE PARCELLAIRE EST DONNE A TITRE INDICATIF



- \* OPERATION SITUEE EN PERIMETRE DE PROTECTION D'UN BATIMENT HISTORIQUE : NON
- \* OPERATION SITUEE EN EXPOSITION RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES : ZONE MOYENNE
- \* OPERATION SITUEE EN ZONE SISMIQUE : 3
- \* OPERATION SITUEE EN ZONE INONDABLE AVEC PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS : NON
- \* TYPE DE TOITURE POSSIBLE : MONOPENTE, 2 PANS AVEC DIFFERENTS %, 4 PANS, TOIT PLAT etc.... AU CHOIX
- \* SOUS-SOL : AUTORISE
- \* GARAGE EN SOUS-SOL : AUTORISE
- \* LES EAUX PLUVIALES PRIVATIVES DEVRONT ETRE GEREES PAR STOCKAGE ET INFILTRATION A LA PARCELLE. IL N'Y AURA PAS DE REJET DANS LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES.